

Diplôme d'Etat Accompagnant Educatif et Social

option Vie À Domicile

(DE AES VAD)

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Se positionner comme professionnel dans de le champ de l'action sociale.
- Accompagner la personne dans le quotidien et la proximité.
- Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés.
- Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne.

Entreprises d'accueil

- Service d'aide et d'accompagnement à Domicile (SAAD).
- Services d'aide à la personne (SAP).
- Services soins infirmiers à domicile (SSIAD).

...

Prérequis

- **Âge** : 18 ans à l'entrée en formation .
- **Niveau d'entrée** : pas de niveau requis mais l'entrée en formation est soumise à la réussite aux épreuves d'admission en formation.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
560 332 04	25467

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 3 (cadre européen des certifications).

Durée de la formation

525 heures (sur 1 an).

Durée du contrat

19 mois, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne : 1 semaine par mois en UFA.

Coordonnées de l'UFA



Lycée des Métiers St-Ennemond

10 rue du Pilat
42400 S^T CHAMOND
04 77 22 03 03
contact@lpp-st-ennemond.fr
www.lpp-saintennemond.fr

Contenu de formation

Matières
Détermination de parcours durée : 21 heures
DF1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale durée : 126 heures
DF2 : Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité durée : 98 heures
DF3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels durée : 63 heures
DF4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personnes durée : 70 heures
Enseignement de spécialité : Accompagnement de la vie à domicile durée : 147 heures
Stage hors structure employeur

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
DC1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale	1	CCF / Ponctuel	Ecrit et Oral Stage
DC2 : Accompagner les personnes au quotidien et dans la proximité	1	CCF / Ponctuel	Ecrit et Oral Stage
DC3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés	1	CCF / Ponctuel	Oral Stage
DC4: Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne	1	CCF / Ponctuel	Oral Stage

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Pour chaque DC, moyenne de la note du stage et de l'évaluation en CFA.

Références

	2019	2018	2017
Taux de réussite globaux	87,06%	83,99%	83,01%
• CAP / CAPA / MC / TP/ DE	96,69%	97,26%	96,69%
• Bac Pro / Bac Pro A / BP	91,89%	89,20%	89%
• BTS / BTS A titre Bac +2	82,24%	80,73%	80%
• Formations Bac +3	60%	68,75%	44%
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	Résultats enquête en cours	82%	80%
Taux de poursuite d'étude	NC	NC	NC
Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	87%	88%	Non mesuré

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)

- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)

- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- Peut présenter une autre option du diplôme (option en structure collective ou Education inclusive et à la vie ordinaire).
- Peut poursuivre vers des formations sociales de niveau 4 comme Moniteur-Educateur soit par concours, soit par la VAE.

Débouchés professionnels :

L'A.E.S. vie à domicile intervient auprès de toutes personnes en situation de perte d'autonomie, et notamment les personnes âgées afin de leur permettre un maintien de leur capacité à vivre à domicile.

Différents lieux d'intervention :

- Domicile de la personne accompagnée
- Services d'Aide et d'Accompagnement à domicile (SAAD)
- Services d'Aide à la personne (SAP)
- Services Soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût moyen préconisé par France Compétences : 7 088 €

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
 À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti (sous conditions)

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début de la formation	Date de fin de la formation (incluant examens)
1 ^{ère} année	2020-2022	14/09/2020	11/03/2022
2 ^{ème} année	2020-2021	28/09/2020	12/03/2021

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2020

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

- Formation proposée sous statut apprentissage et stagiaire de la formation continue.
- Formation proposée en mixité des publics apprentis et scolaires.

Accès par transport

- Parking gratuit à proximité / Places de parking gratuites aux alentours.
- Parc à vélo.
- Ligne de bus à proximité : lignes STAS 25,29, 40, 42 à 45, 78 et 81.
- Transports scolaires lignes STAS 18, 33 et 52 / réseaux TIL.
- Gare TGV Ter à proximité : Gare de St Chamond à 5 minutes à pied de l'UFA.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

- Lycée des Métiers de l'accompagnement de la personne et de l'accompagnement des organisations
- Certifié Data Dock
- Label développement durable

• Restauration

Self sur place, commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

Partenariat avec la Maison S^{te} Thérèse à St Chamond

Matériel / Équipement

CDI équipé de postes informatiques, plusieurs salles informatiques, plateau technique logistique.

Coordonnées de l'UFA



Lycée des Métiers St-Ennemond

10 rue du Pilat
42400 S^T CHAMOND
04 77 22 03 03
contact@lpp-st-ennemond.fr
www.lpp-saintennemond.fr

CFA de rattachement :

Le CFA CréAp et ActiFormation fusionnent pour devenir Aktéap



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 Caluire et Cuire
04 72 10 94 07
contact@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026